

FO

LA FORCE SYNDICALE

MEDDE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

MLETR
MINISTÈRE DU LOGEMENT
DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES
ET DE LA RURALITÉ



Paris, le 30 octobre 2014

Compte rendu Force Ouvrière du Comité technique ministériel du matin du 30 octobre 2014

Le nouveau Secrétaire général du MEDDE/MLETR étant retenu le matin à l'Élysée, ce Comité technique ministériel s'est ouvert sous la présidence de Michel-Régis TALON pour examiner les deux premiers de l'ordre du jour.

C'est ce qui explique ce compte-rendu en deux temps.

Ici, celui du matin. Au cours duquel FO était la seule organisation à faire une déclaration préliminaire.

Celui de cet après-midi vous parviendra demain.

Déclaration préliminaire FORCE OUVRIÈRE

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,
Camarades,

Que dire de l'ordre du jour de ce Comité technique ministériel foutraque et des conditions erratiques de sa tenue.

Alors que c'est la première réunion que devait présider le nouveau Secrétaire général des ministères, c'est en son absence que nous examinerons les deux seuls points soumis à son avis.

Et quels points puisque, pour le premier, il s'agit, je cite « *d'éviter un gain indiciaire trop important* » (sic !) aux agents nommés sur l'emploi fonctionnel de conseiller d'administration et, pour le second, de mettre en œuvre les dispositions qui nous sont imposées une loi.

Et imposées à double titre dirais-je pour Force Ouvrière puisqu'il s'agit de la loi issue des Accords de Bercy que nous sommes la seule organisation ici présente à n'avoir pas signés.

De ce fait vous avez souhaité que nous fassions nos déclarations préliminaires lors de l'arrivée de M. le Secrétaire général.

Nous n'y manquerons bien évidemment pas.

Mais nous ne pouvions faire l'économie de cette déclaration « pré-préliminaire » à ce Comité technique ministériel qui doit être le dernier avant son prochain renouvellement.

Ne serait-ce que pour réaffirmer, avant qu'il n'ait plus d'avis à émettre sous ce format que, pour Force Ouvrière, le Comité technique ministériel comme tous les comités techniques (spéciaux ou de proximité) et toutes les Commissions (administratives et consultatives) ont, d'abord et avant tout de notre point de vue, pour raison d'être que :

- pour être « consulté », c'est-à-dire pour émettre des avis, pas pour devenir des chambres d'enregistrement des décisions gouvernementales ni des « *think tank* » sur la mise en œuvre du pacte de responsabilité,
- pour examiner les revendications des personnels plutôt que d'admettre que le salut économique de la nation ne reposerait que sur les sacrifices que nous devrions accepter pour eux au nom du dogme libéral.

C'est tout le sens que, pour notre part, nous voulons donner aux scrutins du 4 décembre prochain.

Je vous remercie.

POINT n° 1 : Projets de décrets relatifs à l'emploi de conseiller d'administration de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables :

Intervenant FO : Sylvie CALVO

Après avoir vanté le corps interministériel à gestion ministérielle (CIGEM) pendant des mois et avoir assuré que les grands gagnants seraient les attachés du MEDDE – MLETR puisqu'ils intégraient ce corps, le réveil est difficile.

Tout d'abord pour les attachés du 1^{er} niveau de grade qui représente quand même plus de 50 % du corps qui se voient sacrifiés.

En effet, ce ne sont pas les quelques points d'indices supplémentaires en début de carrière qui suffisent à satisfaire ces agents quand parallèlement ils voient s'éloigner de plus en plus une possible promotion à attaché principal.

Les promesses faites lors des différents groupes de travail sont bien loin et le couperet est tombé, le ratio de promotion à attaché principal a fortement diminué.

FORCE OUVRIERE vous avait déjà alerté en ce sens, car si l'administration l'ignorait, FORCE OUVRIERE savait que la promesse des ratios ne pourrait être tenue, cela n'allait pas dans le sens de la DGAFP.

Aujourd'hui, vous nous demandez de nous prononcer sur l'emploi fonctionnel de conseiller d'administration de l'écologie du développement et de l'aménagement durables.

Comme d'habitude vous tentez par vos comparaisons avec le système antérieur de rendre alléchants les nouveaux textes tout en prenant soin de veiller à ce **que le reclassement ne soit pas trop favorable aux agents.**

Pour cela, vous allongez la grille de l'emploi fonctionnel en créant 2 échelons supplémentaires.

Mais les artifices ne s'arrêtent pas là.

En effet, lors des groupes de travail sur le CIGEM, il avait été annoncé que la création du grade à accès fonctionnel et le maintien parallèlement de l'emploi fonctionnel allait être une bouffée d'oxygène pour le déroulement de carrière des attachés principaux.

La CAP promotion pour l'accès au GRAF s'est déroulée récemment et les postes de promotions ont été attribués en très grande majorité à des attachés principaux déjà sur l'emploi fonctionnel. Quelle économie pour l'administration !!! mais quelle déception pour les jeunes attachés principaux qui fondaient un espoir dans les promesses de l'administration.

Faut-il rappeler ici que le pourcentage d'attachés d'administration détachés sur un emploi fonctionnel au sein des services du MEDDE - MLETR est l'un des plus faibles parmi les différents ministères ?

L'administration n'aurait-elle pas pu lancer un signe fort aux agents en profitant de cette réforme pour promouvoir davantage d'attachés principaux sans pénaliser les autres agents c'est à dire les proches retraités ou les attachés perdant l'emploi fonctionnel ?

Pour toutes ces raisons nous nous abstiendrons sur les textes proposés.

**Vote du projet de décret ([ici](#))
abaissant le pied de grille de l'emploi fonctionnel :**

Abstention : Force Ouvrière – CGT – CFDT – FSU

Contre : Unsa

**Vote du projet de décret ([ici](#))
dégradant la grille indiciaire de l'emploi fonctionnel :**

Abstention : Force Ouvrière – CGT – CFDT – FSU

Contre : Unsa

POINT n° 2 : Projets d'arrêtés relatifs à la réduction de la durée des mandats des membres de certaines instances :

Expert/intervenant FO : Didier PENNES

Nous comprenons bien qu'il s'agit-là de l'ultime calage de la convergence instaurée suite aux accords de Bercy.

Autre des deux seuls points soumis à l'avis de ce Comité technique, il s'agit plus là d'un point de pure forme.

Et que dire de la forme puisqu'elle illustre parfaitement :

- la déshérence de cette refonte du cadre du dialogue social dont les géniteurs peinent à assumer la m(p)aternité,
- les errements de l'administration en charge de la porter sur les « fonds baptismaux ».

Nous pensons bien évidemment à la fébrilité qui aura prédominé dans le cadre de l'organisation des scrutins du 4 décembre prochain.

Mais nous observons ici que c'est un chèque en blanc que vous nous demandez, ici et aujourd'hui, de signer.

En effet – cela vous aura peut-être échappé au moment de constituer ce dossier – mais vous nous présentez un projet d'arrêté mettant fin au mandat des membres de commissions et comités mentionnés à une annexe qui, une fois de plus, ne nous a pas été communiquée au préalable.

L'administration nous remettra donc cette annexe en séance...

Pour autant nous devinions de quelles instances il s'agit et ne nous prononcerons pas dans le cadre de cette consultation de pure forme, d'autant que les textes ainsi soumis au vote aux forceps doit encore être vérifié ... et devra éventuellement être modifié...

Vote des projets d'arrêtés :

Abstention : CFDT - FSU

Force Ouvrière, CGT et FSU ne prenant pas part au vote.

